

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 773 Société : RAT 119387

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AZEM MOHAMED

Date de naissance : 1947

Adresse : 44 Rue 18 Janvier 5 CD CASABLANCA

Tél. : 0661627262 Total des frais engagés : 1683 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 15/06/2022

Nom et prénom du malade : AZEM MOHAMED Age : 75

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection neurologique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/06/2022	CS		300 Dhs.	<i>Dr. RAJI Lamine NEUROLOGUE</i> SALON DE COUPLAGE 25 AV. ANDALOUSSIEN - TEL: 0522 432555

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie BENMOUSSA</i> 25, Av. Cdt. D'iss El Marti Jamilia - Casablanca - Maroc Tél: 0522 2237 35 - 0522 432555	15/06/2022	138300

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

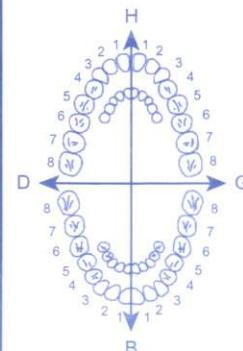
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		



(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Docteur RAJI Lamia

Neurologue Adulte - Enfant

Vidéo Electroencéphalogramme «EEG»

Electroneuromyogramme «EMG»



الدكتورة الراجحي لمياء

الاختصاصية في أمراض الدماغ والأعصاب
التخطيط الكهربائي للدماغ
التخطيط الكهربائي للأعصاب والعضلات

~~صيدلية بنموسى~~ Pharmacie BENMOUSSA
26, Av. Cdt. Driss El Harti
Jamila 3 - Cité Djémâa
Tél. 0522 77 00 97 - CASABLANCA

Chèque par 2 (S.V.)
89400 1/2/98 x 41 (218,00 x 9)
Asperge 100
196,20 Nourriture (S.V.) (976,00 x 3)
282,80 e (S.V.)

1383,00

~~Dr. RAJ Lamia~~
N° 116, Rue Abdelloumene - Tél: 05 22 49 46 55
Explorations Fonctionnelles: ECG-EEG

شارع عبد المؤمن - إقامة ماري روزي الطابق الأول رقم 11 - الدار البيضاء
119, Bd. Abdelmoumen - Propriété Marie Rose 1er étage - N°11 - Casablanca
الهاتف : 05 22 49 25 55 / 06 60 11 11 50

Distribué par Roche S.A. ○
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

Distribué par Roche S.A. ○
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

Distribué par Roche S.A. ○
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



97,60

97,60

97,60

65191800
22

0

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V. : 21DH80



LOT : 21E005
PER.:05 2023

LOT : 21E003
PER.:12 2022

LOT : 21E003
PER.:12 2022

6 118000 061113

LOT : 21E005
PER.:05 2023

LOT : 21E003
PER.:12 2022

LOT : 21E003
PER.:12 2022

6 118000 061113